

Image not found or type unknown



Salaire différé avant 18 ans

Par **caissorange**, le **08/03/2015** à **10:20**

Bonjour, mon frère a obtenu un salaire différé avant ses 18 ans (environ 6 mois). Ce jugement a-t-il une chance d'être cassé et si oui, est-ce la totalité du salaire différé qui sera rejugé en cours d'appel?

Merci et bonne journée.